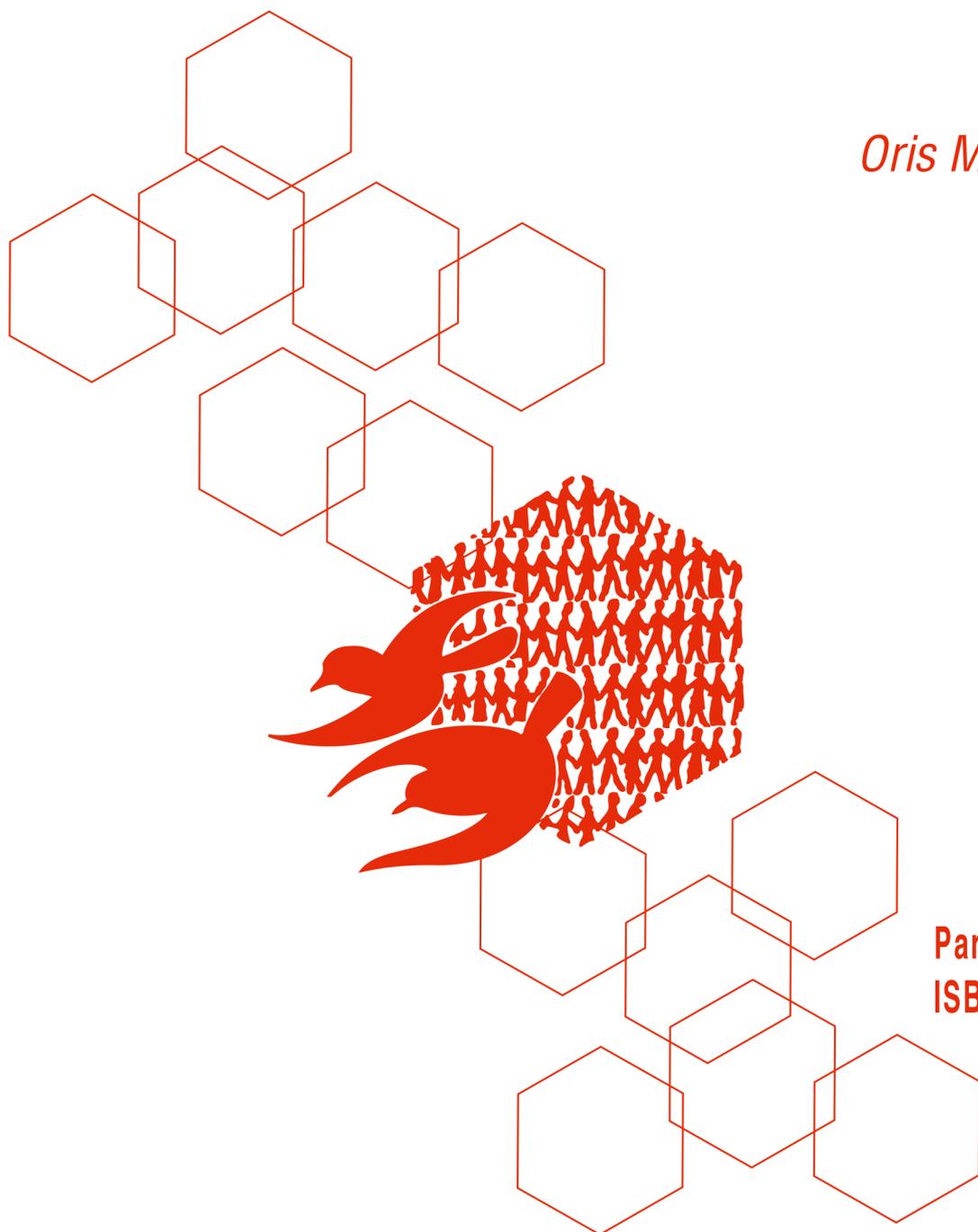


La vieillesse entre le médical et le social

Enjeux de santé, de dépendance et d'accompagnement de la fin de vie

*Pennec Sophie,
Oris Michel (éditeurs)*



Paris, 2020
ISBN 978-2-901107-04-0

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF – 9, cours des Humanités - CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex (France) – <http://www.aidelf.org>

La vieillesse entre le médical et le social. Enjeux de santé, de dépendance et d'accompagnement de la fin de vie

Édité par Sophie Pennec et Michel Oris
2020

Sophie Pennec, Michel Oris	3
La vieillesse entre le médical et le social. Enjeux de santé, de dépendance et d'accompagnement de la fin de vie	
Mamadou Coumé, Yves Mongbo Armand Medessi, Cheikh Tacko Diop	7
Vieillir en Afrique : états des lieux et perspectives pour un vieillissement réussi	
Maimouna Sanou, Lalla Berthé-Sanou, Abdramane Berthé, Blahima Konate, Korotimi Sanou, Maxime Drabo, Fatoumata Badini-Kinda	15
Euthanasie des personnes âgées à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : représentations sociales et pratiques	
Yao Robert Djogbenou, Alpha Amadou Diallo, Henri Bello Fika	31
Itinéraires thérapeutiques des personnes âgées et facteurs associés au Cameroun	
Yacine Alahyane	51
Vieillesse en migration et accès aux droits : le cas des personnes âgées nord-ouest-africaines résidant à Aubervilliers	
Marthe Nicolet	65
Autour de la fin de vie des aînés. Ce que nous disent les remerciements des familles sur les accompagnants	
Vitor Pinheira, Maria João Guardado Moreira, Carlos Maia	79
Transition en santé et processus de vieillissement dans une région de l'intérieur du Portugal	

Vieillesse en migration et accès aux droits : le cas des personnes âgées nord-ouest-africaines résidant à Aubervilliers

ALAHYANE Yacine*

■ Résumé

À partir d'une réflexion sur la dimension spatiale du droit et sur sa place dans les rapports à l'espace des personnes âgées nord-ouest-africaines résidant à Aubervilliers, cette contribution vise à montrer comment les migrant-e-s vieillissant-e-s sont impacté-e-s par diverses contraintes. Elle tente de comprendre les stratégies de contournement menées par les individus pour l'accès effectif à leurs droits. Pour répondre à ces objectifs, ce chapitre indique dans un premier temps, comment les conditions du vieillissement sont à analyser au regard d'un ensemble de contraintes liées aux trajectoires migratoires, professionnelles, résidentielles, familiales et administratives. Dans un second temps, outre les besoins notamment économiques, spatiaux, sociaux et sanitaires, il examine les stratégies déployées pour l'accès aux droits en prenant en compte leur dimension spatiale. Cette contribution privilégie la prise en compte de l'intersectionnalité dans la recherche sur la question du vieillissement en migration.

Introduction

Pour toutes les catégories sociales, le vieillissement s'accompagne d'un changement spatio-temporel marqué généralement, et plus spécifiquement pour les catégories les plus défavorisées, par un rétrécissement de l'espace de vie. Ce dernier s'explique par une diminution des capacités physiques, une dégradation des conditions de santé, une possible baisse des revenus et une réduction des relations sociales en fréquence et en intensité. Tous ces aspects interconnectés laissent entrevoir que nous ne sommes pas égaux face à la vieillesse.

Cette inégalité prend forme tout au long de la trajectoire de vie, avant l'entrée dans le processus de vieillissement. Elle pose directement la question du droit et de l'accès aux droits que nous abordons ici sous l'angle de la géographie et des rapports spatialisés.

Le vieillissement en migration oblige à prendre en compte le fait migratoire dans l'analyse de cette dimension spatiale du vieillissement et de l'accès/non accès aux droits. Ceci englobe le statut d'immigré, la trajectoire migratoire, les trajectoires administrative et professionnelle, les rapports aux territoires de

* Doctorant en géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3 / UMR 5281 ART-Dev « Acteurs ressources et Territoires dans le Développement » / Chargé de mission « Projet Vieillesse et Migration à Aubervilliers », Groupe de recherche pour le développement rural (Grdr) – Antenne Ile de France.

départ, de circulation et de résidence, la configuration de l'espace familial. S'ajoutant à ceux cités précédemment, ces aspects sont à appréhender dans leur intersectionnalité.

Nous ciblons ici les personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers. Ce terrain d'enquête situé au nord de Paris se caractérise par son passé industriel, son histoire ouvrière, son immigration ancienne et actuelle, sa pauvreté.

Selon le recensement de la population de 2014 et les données de l'INSEE, la ville comptait à cette période : 80 273 habitant-e-s, 34 444 personnes nées à l'étranger (43 %), 19 718 nées en Afrique (24,5 %) dont 30,2 % en Algérie, 16,2 % au Maroc, 14,5 % en Tunisie et 39,2 % dans un autre pays d'Afrique (principalement Sénégal, Mali et Mauritanie, d'après notre enquête). Les personnes âgées de 55 ans et plus nées en Afrique constituent une population de 4 279 personnes (21,7 % de l'immigration africaine et 56,6 % des immigré-e-s de 55 ans et plus). Notons, au sein de cette population âgée, une surreprésentation masculine (60 % d'hommes).

Cette contribution s'inscrit en géographie sociale (Fremont *et al.*, 1984 ; Raffestin, 1986 ; Di Meo, 2014 ; Gouëset et Séchet, 2017). Elle se situe à la croisée de la géographie des migrations (Jolivet, 2007 ; Imbert *et al.*, 2014), de la géographie du vieillissement (Membrado et Rouyer, 2013) et de la géographie du droit. Cette dernière problématise les relations entre droit et espace (Blomley, 2000 ; Freeman, 2002 ; Delaney, 2009 ; Forest, 2009, 2015 ; Bergeon, 2011, 2013). Par ailleurs, ce travail se rattache aux nombreuses études sur le vieillissement en migration en France (Guichard *et al.*, 1992 ; Jovelin, 2003 ; Attias-Donfut *et al.*, 2005 ; Gallou, 2005 ; Attias-Donfut, 2006 ; Bernardot, 2006, 2008 ; Choukri, 2006 ; Emsellem, 2007 ; Math, 2009 ; Host et Pepin, 2012 ; Jaeger et Madoui, 2015 ; Alahyane, 2015, 2018). Enfin, elle se réfère aux travaux qui analysent comment l'État administre « les populations les plus affectées par l'aggravation des inégalités socio-économiques » (Fassin, 2016, p. 153).

S'appuyant sur le fait que le droit n'est « pas seulement travaillé par le monde social », mais « qu'il le travaille lui-même » (Melé, 2009, p. 7), notre questionnement porte sur la géographie de l'accès aux droits des migrant-e-s vieillissant-e-s. Au-delà de l'inscription spatiale des politiques publiques, il y a les administré-e-s, leur vécu et leurs pratiques du droit et de l'accès aux droits. Ceux-ci impliquent des contraintes, nécessitent des stratégies de contournement ainsi qu'un repositionnement perpétuel. Ils génèrent des impacts multiples. Ces trois dimensions – contrainte, choix, impact – fondent les rapports à l'espace des individus.

Quelles sont les géographies vécues et construites de l'accès aux droits pour notre population-cible et leurs modes de différenciation ? Comment les individus, tout au long de leur trajectoire (Jolivet, 2007)¹ – dans ses dimensions migratoire, professionnelle, familiale, résidentielle, administrative, etc. –, développent-ils des stratégies et donc construisent-ils, de façon voulue et/ou imposée, des rapports spatialisés pour arriver (ou non) à accéder à des droits ? En quoi l'accès ou le non-accès à des droits comporte-t-il une incidence spatiale et quel est son impact sur les rapports des individus à l'espace ? Toutes ces interrogations ciblent particulièrement l'étape du vieillissement.

¹ Le travail de Violaine Jolivet (2007) revisite la notion de « trajectoire » en géographie. Il permet de « mettre en lumière les paramètres globaux qui encadrent le tracé » (Jolivet, 2007, p. 2) afin de prendre en compte les conditions dans lesquelles s'effectue le mouvement entre un lieu ou une situation de départ et un lieu ou une situation d'arrivée. Ceci implique que l'analyse des mobilités humaines et des rapports à l'espace en général passe par une réflexion sur des aspects spatiaux, temporels, sociaux, juridiques, de pouvoir.

Notre enquête est réalisée dans le cadre de la thèse que nous menons en tant que doctorant salarié de l'association Grdr depuis juillet 2016. Ce poste nous a permis d'intégrer les « programmes d'accès aux droits sociaux sanitaires des personnes âgées immigrées » et d'aller sur les terrains de l'association.

Nous avons tenu des permanences d'accès aux droits à Aubervilliers et à Paris 19^e durant lesquelles nous avons rencontré une centaine de personnes âgées, nées pour la plupart en Afrique du Nord-Ouest. Nous avons dans ce cadre effectué des accompagnements dans les démarches administratives en lien avec la retraite, la couverture médicale, le séjour et le regroupement familial, notamment. Dans le cadre de notre mission au Grdr, nous avons également eu accès à une cinquantaine de dossiers de personnes âgées immigrées, constitués par l'association.

En plus de nombreux échanges informels, nous avons recueilli jusqu'ici une trentaine de récits de vie de personnes âgées, portant sur leur trajectoire, leurs pratiques de mobilité et leurs rapports à l'espace. Une série de cinq focus groupes enrichit cette enquête. Elle porte sur la connaissance et le vécu des démarches administratives et plus globalement, sur le vécu de l'accès aux droits des personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers.

Nous avons donc interagi, d'une part avec des personnes âgées et d'autre part avec des professionnels de l'accompagnement social, sanitaire, juridique. Nous avons également observé et pratiqué la démarche administrative, la législation, ses procédures, son usage et ses contraintes. Ainsi, nous avons pu à la fois sonder les besoins sociaux, sanitaires, économiques, familiaux, juridiques, de mobilité, des personnes reçues et identifier différents obstacles juridiques auxquels elles peuvent se retrouver confrontées.

Dans un contexte où les trajectoires sont marquées par des déterminants fixés par des mesures et des dispositions politiques, administratives, économiques, sociales et spatiales, nous faisons l'hypothèse que les rapports à l'espace de notre population-cible sont très marqués par la contrainte². La spécificité de cette contrainte, ainsi que les rapports à l'espace, sont à saisir à travers une approche intersectionnelle.

Le concept « d'intersectionnalité » a été utilisé pour la première fois par la juriste nord-américaine Kimberlé W. Crenshaw à la fin des années 1980, « pour faire une analyse du point de vue des personnes sujettes à de multiples oppressions » (Kebabza, 2006, p. 13). L'intersectionnalité permet d'appréhender les inégalités sociales par une approche intégrée et sert à dégager la spécificité de situations souvent invisibilisées. « Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle. L'approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales » (Bilge, 2009, p. 70). Aux axes de différenciation sociale précités, nous ajoutons celui de la migration qui repose notamment sur des différenciations juridiques entre étrangers et nationaux.

Nous avançons aussi l'hypothèse que cette situation de contrainte, pousse constamment les individus, tout au long de leur « trajectoire » (Jolivet, 2007), à revoir leur positionnement dans l'espace pour

² Précisons ici que la contrainte constitue une variable indépendante. En effet, si les contraintes peuvent changer de nature, la contrainte reste une constante.

contourner les contraintes et accéder aux droits. C'est ce qui pour nous marque le vieillissement dans la migration de la population étudiée ici.

Bien entendu notre enquête n'est pas exhaustive. La diversité et la multiplicité des situations rencontrées obligent à s'interroger sur ce qui relève des spécificités individuelles, de l'hétérogénéité de la migration et des différentes situations qui peuvent exister. Il s'agit également de tenter de dégager les aspects relatifs à la condition commune à certains groupes dans la migration.

Dans ce qui va suivre nous allons tout d'abord revenir rapidement sur l'histoire de la migration à laquelle nous nous intéressons. Nous dégagerons ensuite les déterminants politiques, sociaux et spatiaux marquant la trajectoire de notre population-cible. Enfin, nous tenterons de saisir ses besoins et ses stratégies spatiales en matière d'accès aux droits ainsi que ses rapports à l'espace aussi bien au niveau local qu'au niveau transnational.

La migration nord-ouest-africaine dans la migration en France

Pour ce qui est de l'immigration nord-ouest-africaine en France, les travaux de Laurent Dornel (2014) ont porté sur la période 1914-1918 ont montré différents niveaux d'intervention de l'État dans l'organisation de cette migration. Ceux de Louis Massignon (1930) indiquent la présence importante, pendant les années 1930, de communautés kabyles à Paris, en banlieue et à Aubervilliers. Les années 1960 sont marquées par l'arrivée massive de migrant-e-s nord-africain-e-s (principalement algérien-ne-s). Les années 1970 et 1980 correspondent aussi à l'installation de migrant-e-s ouest-africain-e-s. Cette migration s'inscrit dans un contexte politique social et spatial dont il faut préciser les aspects.

Dès son apparition sous sa forme moderne avec la révolution industrielle, le capitalisme a cadré les mobilités selon des critères économiques ou encore démographiques. Le processus est allé depuis en s'amplifiant. En effet, l'industrialisation et ses corolaires, le besoin de main-d'œuvre et de matières premières, ont amené les paysans européens à quitter leurs campagnes en crise pour les villes et leurs industries (Imbert *et al.*, 2014). Par ailleurs, les matières premières des colonies, sous le contrôle de consortiums de pays colonisateurs³, ont été acheminées vers ces industries européennes. Si la main d'œuvre coloniale a longtemps été exploitée sur place, dans les colonies (Vautier, 1950), elle fera également l'objet, à partir de la première guerre mondiale, de recrutements organisés pour les industries en Europe (Conus et Escudier, 2004 ; Bouamama et Cormont, 2008 ; Dornel, 2014 ; Perdoncin, 2018).

La migration nord-ouest-africaine en France est à situer dans le cadre de ce capitalisme consommateur de main-d'œuvre, aux besoins économiques, démographiques sociaux et politiques. Aubervilliers et son histoire de ville industrielle et ouvrière, où logent les pauvres (Lotar, 1945), située aux portes de Paris, prend également place dans ce cadre. Les caractéristiques de cette migration induisent des modes d'organisation et de solidarités individuelles et/ou collectives pertinentes quand on aborde les questions d'accès aux droits, de migration et de vieillissement.

³ Citons l'exemple de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* qui contrôlait tout le processus d'exploitation des minerais au Maroc à travers sa société *l'Omnium Nord-Africain*, et ce jusqu'au années 1980.

Parmi les caractéristiques de cette migration cinq points ressortent :

- Les pays d’émigration sont marqués, selon les catégories, par l’exode rural, le chômage, les difficultés à répondre à des besoins en ressources, logement, santé, scolarisation, sécurité, etc. In fine, par le manque de perspectives d’avenir ou encore le désir de changement, etc.
- La gestion de ces flux dépend des besoins des pays d’immigration, des « booms » et des récessions économiques, des besoins démographiques, mais aussi des liens historiques entre pays d’émigration et pays d’immigration. Ces flux sont contrôlés par des politiques migratoires libérales ou restrictives selon le contexte.
- Les besoins du pays d’immigration croisent les besoins, les stratégies et les projets migratoires de candidats au départ visant à accéder à des espaces, à des revenus, à des rôles et des statuts sociaux, donc à des droits.
- L’immigré est donc soumis à la régulation des besoins en main-d’œuvre, à des statuts de séjour précaires et à une instrumentalisation politique. La migration familiale est soumise à des conditions.
- Notons enfin l’aspect genré de la migration nord-ouest-africaine en France avec une surreprésentation masculine, en tout cas à ses débuts et qui se répercute aujourd’hui sur les personnes âgées.

Les déterminants politiques, sociaux et spatiaux de la trajectoire

S’intéresser aux conditions de la vieillesse d’un individu ou d’un groupe de personnes amène à analyser les « transformations à l’œuvre, au fur et à mesure que l’on vieillit » (Membrado, 2013, p. 8), à penser les trajectoires individuelles et collectives dans leur globalité. Si l’objet de cette contribution est principalement focalisé sur le moment de la vieillesse, nous voulons d’abord faire ressortir des déterminants passés de la trajectoire en lien avec les questions de droit et d’accès aux droits. Ceux-ci viennent ainsi s’ajouter aux déterminants actuels ou les expliquer. L’objectif est donc de replacer les modalités contraignantes de cette migration dans leur continuité historique.

De prime abord, notre enquête nous pousse à insister sur le rôle et la nature des structures et des politiques qui ont encadré la migration nord-ouest-africaine vers la France, son départ, son arrivée, son installation, voire même les modalités de son recrutement. Nous avons pu constater la prégnance, tout au long de la trajectoire de notre population-cible, de ces structures et de ces politiques dans leurs logiques de gestion, de contrôle et de domination des individus dans leurs droits à la libre circulation, à la famille (Alahyane, 2018) ou encore à des ressources.

Outre le cadre purement administratif régissant la circulation des personnes, ces aspects politiques comprennent plusieurs formes de contraintes matérielles ou subjectives qui sont à prendre en compte pour l’analyse des conditions du vieillissement de la migration étudiée ici. Ceci concerne actuellement non seulement l’ancienne migration mais aussi la nouvelle. Ce cadre constitue un référentiel de la trajectoire des ancien-ne-s travailleur-se-s, actuellement vieillissant-e-s.

Pour ce qui est des aspects sociaux de la trajectoire, il s’agit de prendre en compte aussi bien les conditions de l’émigration que celles de l’immigration. C’est là que se construit le statut social, politique, géographique, racial, culturel « d’immigré » et plus particulièrement celui « d’immigré » « musulman » « arabe » et « noir », de « travailleur immigré » puis de « retraité immigré » et de « personne âgée immigrée ».

En ce qui concerne l'émigration, nous avons souligné les conditions socioéconomiques et politiques des pays de départ qui favorisent l'émigration. Nous avons constaté que selon les générations et les origines, les conditions de départ varient et donnent des portées différentes à la migration. Il reste que le migrant est souvent placé dans un rôle de pourvoyeur d'argent pour le pays d'origine, pour la communauté, pour la famille, y compris au stade de la vieillesse. Cela peut peser sur les trajectoires.

En effet, le revenu moyen des personnes rencontrées est de 607 €/mois à l'entrée dans le dispositif d'accompagnement, et de 833 €/mois à la sortie. À travers ce constat, nous cherchons à montrer, outre la confirmation qu'Aubervilliers est une ville économiquement pauvre, le poids du transfert d'argent pour de si petits budgets. Si l'importance de ces transferts d'argent⁴ vers le pays d'origine est fonction de la configuration familiale et des membres y résidant, lors des entretiens, certains ont dit envoyer jusqu'à 50 % de leurs revenus à leur famille. Nous avons aussi relevé que nombre de migrant-e-s âgé-e-s contribuent financièrement à des projets communautaires de développement.

L'un des déterminants auxquels nous nous intéressons en premier lieu est le travail. Il justifie la présence dans le pays d'immigration. Il est un moyen pour stabiliser sa situation administrative et familiale. De lui dépendent les ressources de l'individu et de la famille, surtout si celle-ci est dans le pays d'origine. Il rythme la fréquence des visites à cette famille. Le travail place le travailleur immigré dans des rapports de subordination à l'administration, aux patrons et au travail lui-même, à la famille ainsi qu'à l'espace.

Chez les personnes âgées immigrées rencontrées, nous avons pu observer, selon les générations, qu'une grande majorité d'entre elles avaient exercé dans des secteurs professionnels marqués par la pénibilité, les maladies professionnelles invalidantes et les accidents du travail, ainsi que des salaires bas, le travail précaire, l'intérim et le chômage. Ainsi, les parcours professionnels ont un impact sanitaire et économique sur la retraite : vieillissement biologique et perte d'autonomie prématurés, carrières à trous et petites pensions, notamment.

L'étape du vieillissement introduit d'autres déterminants socio-économiques. La fin de la vie professionnelle contraint l'immigré à se repositionner à différents niveaux. Son statut d'immigré peut faire de lui une personne qui doit vieillir dans le pays qu'elle a quitté en quête de travail. Nous avons pu constater à quel point cette vision est présente dans les représentations individuelles, familiales, administratives et collectives. Si le projet migratoire comprend un projet de retour définitif dans le pays d'origine, celui-ci doit souvent être repensé. Rester en France après le passage à la retraite peut s'expliquer par un attachement au lieu de vie, de résidence, de sociabilité et donc à des habitudes et à un mode de vie spatialement situés. Nous avons pu observer que rester en France est aussi en lien avec des réalités politiques, administratives, sociales, économiques et sanitaires qui sont contraignantes et contribuent à maintenir les individus dans la situation d'immigré, au-delà de leur vie professionnelle, dans leur vieillesse.

En effet, le passage à la retraite place l'individu devant le choix de transférer sa retraite dans le pays d'origine⁵ ou de continuer à la percevoir en France. Sans rentrer ici dans les détails, retenons que ce choix est soumis à des conditions administratives (conventions bilatérales, conditions de résidence pour

⁴ Notons ici l'importance de ces fonds qui dépassent de loin l'aide au développement et joue un rôle majeur dans l'économie de ces pays d'émigration, comme le souligne l'Organisation Internationale pour les Migrations.

⁵ Cette option peut se faire en transférant l'argent de la retraite sur un compte bancaire dans le pays d'origine tout en continuant à être affilié à la caisse de retraite française et donc à la sécurité sociale française, si les conditions de résidence imposées sont respectées. Elle

la perception de droits sociaux : Minimum Vieillesse, couverture médicale, aide au logement, etc.) ainsi qu'à des considérations subjectives propres aux migrants (peur de perdre une partie de ses revenus et ses droits sociaux en matière de santé notamment). Les questions relatives à la santé sont également déterminantes dans cette décision de positionnement dans l'espace entre ici et là-bas.

De fait, l'immigré-e se trouve dans des configurations spatiales qui peuvent être éclatées entre différents lieux : lieu de travail et de résidence du travailleur, lieu d'affiliation à la sécurité sociale et de perception de la pension de retraite et de revenus, lieux de résidence de la famille, lieux d'attachement et de filiation, etc. Ici, l'éclatement est dans la distance kilométrique⁶. Il est aussi et surtout dans le politique et l'administratif qui obligent l'individu à être dans un entre-deux qui peut être problématique : celui des frontières, celui des systèmes administratifs et celui des législations.

Tous ces aspects, à savoir les conditions sociales et sanitaires de la vieillesse, les cadres administratif et politique, les distances entre différents lieux de vie, se conjuguent et ont un impact sur les conditions du vieillissement. Ils produisent des rapports effectifs et affectifs à l'espace qui rendent la vie difficile à la personne et à sa famille jusque dans la vieillesse. L'une comme l'autre se retrouvent sans cesse dans des situations où elles doivent faire des choix, se repositionner dans l'espace et avoir recours à des stratégies visant l'accès à leurs droits.

Les besoins, les stratégies et les rapports à l'espace qui en découlent

Pour nombre de personnes rencontrées, le fait de migrer est en soi une stratégie spatiale de contournement de situations contraignantes et visant à accéder à certains droits, quitte à en sacrifier d'autres (droit à la famille, droit à la libre circulation, etc.). Cette stratégie s'effectue elle-même dans un cadre administratif contraignant.

La migration déclenche tout un processus dans lequel le migrant, du fait de son statut politique, social et spatial doit constamment mettre en place des stratégies d'accès aux droits. Il faut subvenir aux besoins de sa famille mais aussi régulariser sa situation administrative, la stabiliser, opérer le regroupement familial, maintenir un équilibre entre les différents lieux de vie, avoir les moyens économiques et physiques d'une mobilité internationale, etc.

Au moment de la vieillesse, les besoins restent marqués par le statut d'immigré dont nous avons souligné les contraintes, tel qu'il est vécu et perçu. Notre enquête a mis en avant des attentes et des besoins chez notre public-cible, qui sont relatifs :

– *Aux revenus* : la préservation ou l'amélioration des revenus et d'une situation économique décente et stable est le premier besoin exprimé lors des permanences d'accès aux droits. Ceci est à croiser avec le

peut se faire également, via les conventions bilatérales de sécurité sociale qui peuvent permettre une affiliation du retraité à la caisse de retraite de son pays d'origine et de bénéficier ainsi des droits à la sécurité sociale de ce pays d'origine.

⁶ Dans ce contexte, l'utilisation des nouveaux outils de communication par les personnes rencontrées – selon notamment leur maîtrise de ces outils et/ou leurs moyens économiques – relève de liens compensatoires. Jusqu'ici, au sein de l'immigration, ce type de lien était nourri par l'envoi de lettres, de photos, de cassettes audio-visuelles. On peut aussi considérer que l'envoi d'argent et de cadeaux à la famille ou encore la participation à des projets de développement des régions d'origine participent aussi de ces liens compensatoires.

fait que les personnes immigrées sont surreprésentées au sein des allocataires du Minimum Vieillesse. Cela est dû au faible taux de cotisation qui est lui-même lié à des parcours professionnels précaires.

En effet, l'immigration a souvent servi de levier pour réguler le prix du travail, pour casser les grèves et pour embaucher ou licencier massivement lors des plans de restructuration (Conus et Escudier, 2004 ; Bouamama et Cormont, 2008 ; Perdoncin, 2018). De plus, comme nous l'avons vu précédemment, la concentration dans le bas de la hiérarchie socioprofessionnelle a entraîné des problèmes touchant aux revenus, à la santé et aux conditions du passage à la retraite. Ainsi, à l'entrée dans le dispositif d'accompagnement de la tranche d'âge des personnes de plus de 55 ans pas encore retraitées, 41 % étaient au chômage.

Tout cela entraîne la faiblesse des revenus que nous avons déjà abordée, ainsi que la forte proportion (17 %) de personnes qui, au premier rendez-vous, n'avaient aucun revenu. Cette situation est due la plupart du temps à des interruptions de droits qui ont lieu lors de changements de statut socioprofessionnel et administratif : passage du salariat à la pension de retraite ; passage du salariat au chômage ; passage de l'ARE/ASS⁷ à la pension retraite, etc. L'examen de la nature des revenus confirme également la proportion relativement importante de maladies, notamment professionnelles, de handicaps et d'invalidités reconnus et indemnisés par les administrations concernées.

– *À la santé* : un vieillissement prématuré est notoire. Il se traduit par la présence de pathologies particulières et/ou observées plus tardivement dans le reste de la population. Si les mauvaises conditions de logement, la surconsommation de tabac et les carences alimentaires provoquent une sur-morbidité (particulièrement chez les personnes isolées), plus encore, les accidents du travail, les poly-expositions et les maladies professionnelles entraînent quant à elles diverses affections. En outre, certaines des personnes rencontrées recourent tardivement aux soins, tandis que d'autres se retrouvent dans une déambulation médicale, de spécialiste en spécialiste, et ce tout au début de leur retraite. Ces observations rejoignent celles des études (Bartkowiak, 2010) montrant que l'âge moyen des personnes dépendantes, vivant en France, est plus bas chez les personnes nées en Afrique du Nord-Ouest que chez celles nées en France.

La question de la prise en charge de la perte d'autonomie et du vieillissement pose également problème dans le contexte de cette migration. En effet, elle est à considérer au regard des espaces de vie tels que les Foyers de Travailleurs Migrants, inadaptés à la vieillesse et à sa prise en charge par le droit commun. Elle se pose aussi au prisme d'espaces familiaux éclatés (Alahyane, 2018), y compris parfois pour le couple dont chaque membre vieillit de son côté, faute de regroupement familial, à des lieux de vie multiples et dispersés, comme nous l'avons dit précédemment, et à des besoins de mobilité internationale, soumis à la législation.

À tous ces aspects relatifs à la santé, s'ajoute un état de stress et d'anxiété face aux démarches administratives, à leur complication, leur lenteur et leur insuffisance. Ces stress et anxiété sont aussi liés aux difficultés financières et au besoin de circuler librement entre la France, le pays d'origine, la famille, les proches, la communauté.

⁷ Allocations chômages : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi et Allocation de Solidarité Spécifique.

– *À la libre circulation* : pour les personnes âgées immigrées rencontrées se pose la question du statut de séjour en France. Si certaines ont demandé et obtenu la nationalité française, d'autres restent soumises à la législation régissant le séjour des étrangers. Dans cette catégorie, les situations sont diverses : carte de séjour de 10 ans en majorité, mais aussi des situations plus précaires allant jusqu'à celle de sans-papiers.

Il y a ensuite une limitation de la libre circulation par la condition de résidence en France pour la perception de droits sociaux et par la série de contrôles mis en place pour assurer son respect. Ainsi, la perception de revenus, l'aide au logement et la prise en charge médicale sont soumises à cette condition. À titre d'exemple, l'ASPA⁸, qui exige de résider 6 mois et un jour en France, donne lieu à des contrôles par les caisses de retraite (vérification des compteurs d'électricité dans les Foyers de Travailleurs Migrants, contrôle des passeports, envoi de formulaires de contrôle des ressources, du patrimoine et de la résidence en France, etc.). Nous avons observé que ces contrôles, sous couvert de lutte contre la fraude⁹, donnent lieu à des interruptions de droits, y compris pour des personnes respectant la condition de résidence. Ils instaurent des rapports à l'espace contraignants et favorisent, chez les personnes âgées, certaines pathologies évoquées ci-dessus.

La question de la libre circulation touche aussi à la famille concernée par les politiques migratoires restrictives. Nous avons rencontré nombre de personnes, vivant en France depuis des dizaines d'années et qui, à l'âge de la retraite, n'arrivent toujours pas à faire venir leur épouse dans le cadre du regroupement familial.

– *À l'accompagnement social* : les situations sociales et sanitaires décrites laissent entrevoir une forte dépendance à l'administration. Elle concerne aussi bien les revenus que la couverture médicale ou le droit au séjour et à la mobilité internationale de l'individu et de sa famille. Or, plus on est dépendant de l'administration, plus on aura à faire à cette administration et aux difficultés dans les rapports avec celle-ci. Ainsi, nous avons constaté à quel point le besoin d'accompagnement social est très fort chez ces personnes car elles sont confrontées à l'insuffisance des dispositifs, à leur surcharge (donc à un fonctionnement par l'urgence, voire expéditif) et à leur évolution permanente.

Tous ces problèmes s'inscrivent dans un contexte de politiques d'austérité touchant les grandes administrations telles que les Caisses de Sécurité Sociale et les Caisses de Retraite, induisant des réductions de personnel et des fermetures de lieux d'accueil physiques. Nous avons pu constater d'abord la fermeture d'agences qui jusque-là assuraient un service de proximité, leur raréfaction et leur déménagement dans des lieux périphériques, peu peuplés et mal desservis. De plus, nous avons observé, notamment à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, le passage d'un accueil immédiat et sans rendez-vous à un accueil uniquement sur rendez-vous pris par téléphone ou Internet. Cette prise de rendez-vous est souvent compliquée, voire impossible, selon les périodes. Ces changements ont particulièrement touché les personnes victimes de la fracture numérique.

Les politiques d'austérité ont entraîné un effet domino avéré se traduisant, par exemple, par le transfert des demandes de retraite vers les services sociaux municipaux. Ces mêmes services municipaux, égale-

⁸ Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

⁹ Le rapport « Lutte contre la fraude aux prestations sociales : à quel prix pour les droits des usagers ? » (2017) du Défenseur des droits fait mention de nombreuses dérives de cette politique dite de lutte contre la fraude.

ment touchés par l'austérité et débordés par les demandes, orientent dès lors le public vers le tissu associatif, quand ce n'est pas vers les aidants informels. Ces derniers, placés en bout de chaîne, interviennent sous tension face aux besoins sociaux et face à l'état du système administratif.

La question des déambulations des personnes âgées dans les dispositifs, vers l'accès aux droits institutionnels, est ainsi posée. Nous les avons parfois accompagnées aussi bien dans les transports en commun que dans les longues files d'attente, devant les administrations, dans les couloirs des différents services, ou encore chez les écrivains publics. Les problèmes de l'accueil et de l'accompagnement, censés être assurés par les institutions étatiques et être centralisés, sont de la sorte ressortis avec force.

À ces besoins constatés chez les personnes âgées, s'ajoute aussi la demande d'écoute et à travers celle-ci de reconnaissance et de sécurité, mais aussi d'information, d'explication, et de communication. Quelles sont alors les pratiques mises en place par les personnes âgées par rapport à leurs besoins et à leurs droits, d'un point de vue spatial (local, transnational et familial) ? Alors même qu'elles sont très dépendantes de l'administration et de l'institution, pour les raisons précitées, les personnes rencontrées ont des difficultés en langue française écrite et/ou parlée. L'administration, quant à elle, fonctionne à travers l'écrit. Elle est marquée notamment par l'hyper-segmentation, la complexité des démarches, les délais de traitement, le perpétuel changement dans la législation, le contrôle et la suspicion, la dématérialisation et un usage de plus en plus répandu du numérique. Les pratiques d'accès aux droits sont alors basées sur des déplacements physiques, sur de longs trajets, sur de longues attentes et, comme nous venons de le noter, sur la sollicitation d'acteurs multiples (étatiques, municipaux, associatifs et informels).

On voit bien là que la pratique de l'accès aux droits inscrit les personnes vieillissantes dans des déplacements entre les multiples lieux de l'accès aux droits, de service en service, d'institution en institution, qui viennent se surajouter à la longueur des délais de traitement. Allant de l'information à l'obtention, l'application et le maintien du droit, en passant par toutes les démarches y conduisant, cette pratique s'effectue dans un éclatement spatial et temporel.

Ces déambulations et cet éclatement coûtent aux personnes vieillissantes migrantes en termes de temps, d'argent et de santé. Elles les conduisent parfois à renoncer à des droits auxquels elles sont pourtant éligibles. Si ces problèmes peuvent être communs aux catégories sociales vieillissantes, précaires, la vieillesse en migration accentue toutefois les dimensions spatiales et temporelles des difficultés liées à l'accès aux droits.

En effet, la vieillesse en migration, étudiée ici, est dans une situation où le temps libre de la retraite est occupé par ces questions de droits. Chez beaucoup d'immigrés, la retraite devait être l'occasion de voyages plus fréquents dans le pays d'origine, voire même d'un retour définitif. Mais, la question des droits vient tout entraver.

Beaucoup de personnes rencontrées, souhaitant se rendre dans leur pays d'origine, ont exprimé leur peur de recevoir du courrier administratif ou d'être convoquées par l'administration, alors qu'elles ont une demande d'ouverture de droits en cours de traitement et qui, la plupart du temps, traîne en longueur. Elles redoutent que leur absence de leur domicile, leur manque de réactivité à la sollicitation administrative, les pénalisent et leur fassent perdre leurs droits. Au regard de l'importance de ces droits et du besoin pressant d'aller au pays, le vécu de cette situation peut être insupportable.

Ces rapports contraignants à l'espace qu'engendrent des questions de droits sont présents au moment de la demande d'ouverture du droit. Ils le sont également après, quand celui-ci est soumis à la condition de résidence et quand les contrôles sont basés eux aussi sur des courriers auxquels il faut être attentif et réactif, tout au long de l'année.

Par ailleurs, les problématiques de santé chez les personnes âgées, soulèvent d'abord la question du différentiel dans la qualité et la prise en charge des soins, aussi bien entre pays de résidence et pays d'origine, qu'au sein même de ces pays, selon le territoire et la catégorie sociale. Si le fait de dépendre de la sécurité sociale française peut permettre la couverture de soins lors de séjours à l'étranger, celle-ci implique souvent d'avancer les frais. Les conventions bilatérales de sécurité sociale qui ne prennent pas en considération les besoins de mobilité transnationale de bon nombre de personnes sont à cet égard clairement insuffisantes.

Pour les personnes vieillissantes qui rentrent dans des périodes de complication au niveau de leur santé et du besoin croissant de suivi médical, les mobilités internationales et le retour au pays d'origine sont dès lors la source d'un sentiment d'insécurité médicale. Ce sentiment est ressenti non seulement vis-à-vis des soins mais aussi vis-à-vis de leur prise en charge économique et des démarches qu'elles supposent. Cette situation entraîne assez souvent une réduction de leur mobilité transnationale avec des conséquences plus ou moins importantes sur les rapports à l'espace selon la configuration de l'espace familial et les liens affectifs avec le pays d'origine.

Le stade avancé de la perte d'autonomie et la dégradation de l'état de santé augmentent le besoin de suivi médical, le sentiment d'insécurité médicale ainsi qu'une immobilité transnationale contrainte et imposée. Ils amplifient les conséquences pour l'individu dans son rapport à l'espace, à la famille et au pays d'origine. Cette situation est encore plus critique pour les personnes âgées dont la famille nucléaire vit dans le pays d'origine. En effet, ces personnes peuvent se retrouver dans un isolement physique, affectif et sanitaire aigu. Ici, le rôle d'aidant familial est rendu impossible par l'éloignement géographique et par les politiques migratoires compliquant la libre circulation des membres de la famille résidant dans le pays d'origine.

Face à ces situations, les stratégies spatiales et familiales observées dans notre enquête varient selon les catégories et les configurations mais elles consistent souvent en :

- L'inscription des personnes âgées dans des allers-retours entre la France et le pays d'origine avec une prise en compte et une gestion des contraintes administratives et de santé telles que celle de la condition de résidence et celle des rendez-vous chez les médecins. Ces allers-retours ont pour objectif de maintenir simultanément des revenus et des droits sociaux, un suivi médical ainsi que des liens physiques avec la famille et le pays d'origine.
- La venue de la conjointe au moment de la vieillesse à travers une procédure de regroupement familial ou de visa¹⁰. Cette stratégie vise d'abord à favoriser la libre circulation de l'épouse entre la France et le pays d'origine. Elle vise également à matérialiser le droit de visite au sein de la famille ou encore le droit de vivre en couple sous le même toit. Cet objectif de vie commune revêt une grande importance au

¹⁰ Nous avons constaté la longueur de cette procédure de regroupement familial (2 ans). Nous avons également remarqué des situations où le regroupement familial est refusé faute de revenus suffisants et/ou de logement aux normes chez le demandeur. Par ailleurs, les visas ne permettent pas de séjourner en France plus de trois mois. Nous avons ainsi pu observer l'installation en France, sans-papiers, de conjointes de migrants vieillissants.

moment de la vieillesse en termes de solidarité dans le couple, de prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie. Enfin, elle vise à consolider les droits sociaux en matière de couverture médicale et de revenus pour la famille et plus particulièrement pour ces conjointes qui s'installent en France, au moment de la vieillesse.

– La venue d'enfants par des moyens légaux ou clandestins. Cette stratégie a des objectifs multiples tels que le resserrement des liens familiaux, l'accompagnement du ou des parents dans le vieillissement, l'amélioration de la condition économique et sociale, la réponse aux changements socioéconomiques engendrés par la retraite ou la fin de vie du parent en France.

Conclusion

Au terme de cette contribution, nous voulons rappeler ce qui pour nous marque le vieillissement dans la migration nord-ouest-africaine en France, en partant de notre population-cible albertivillarienne. Le poids de déterminants politiques, sociaux et spatiaux ressort tout au long de la trajectoire de ces individus. Ils s'imbriquent les uns aux autres et pèsent sur les conditions du vieillissement.

En premier lieu, ces déterminants résident dans les conditions politiques sociales et économiques des pays d'émigration qui marquent non seulement la situation initiale des personnes migrantes mais aussi toute leur trajectoire. En second lieu, ils sont présents dans les différents cadres fixés aussi bien par les politiques migratoires que celles du droit des étrangers. S'y ajoutent les politiques sociales, économiques et démographiques ainsi que les conditions sociales de l'immigration. L'ensemble régit tant l'entrée et le séjour en France, les circulations de l'individu et de la famille entre pays, que la concentration des immigré-e-s dans certains types de métiers ou encore les modes fixés par l'administration pour accéder aux droits sociaux. En troisième lieu, les déterminants spatiaux s'articulent au politique et au social et sont à saisir dans leur dimension à la fois locale et transnationale.

Nous avons largement souligné l'aspect contraignant de ces facteurs. Ils relèvent de l'accès aux droits et de la complexité des identités de l'immigré-e entrant dans la vieillesse, à la fois travailleur-se puis retraité-e, membre d'une famille, aux attaches matérielles et subjectives transnationales. Les stratégies individuelles et familiales, abordées ici principalement sous leur dimension spatiale et temporelle, visent, elles aussi, l'accès aux droits.

En conclusion, deux points importants doivent être mis en évidence. Le premier concerne la recherche et la manière d'aborder le vieillissement en migration. L'intersectionnalité s'est révélée être une approche pertinente à développer, dans la mesure où elle met en avant les rapports de pouvoir, les discriminations et les inégalités dans l'accès effectif aux droits.

Le second point nous ramène à la question posée lors du XX^e colloque de l'AIDELF : « comment vieillissons-nous ? ». Nous sommes tenté de dire que, dans une certaine mesure et partant de ce que nous avons souligné, le vieillissement s'effectue au regard du statut de la personne – avec ses dimensions sociale, politique, spatiale –, de sa trajectoire et de son vécu. Ceux de la population à laquelle nous nous sommes intéressé nous sont apparus marqués par les contraintes, les stratégies et les repositionnements perpétuels, par le droit et dans l'espace. C'est un vieillissement dont les conditions sont, la plupart du temps, loin d'être sereines et harmonieuses.

Références bibliographiques

- Alahyane Y. 2018. Migration sans la famille et construction de l'espace familial en situation de contrainte. Le cas des personnes âgées nées en Afrique du nord-ouest et résidant en France, *Trocadero*, 30, 49-74.
- Alahyane Y. 2015. Trajectoire et (im)mobilités dans les circulations internationales : Regard sur la construction de l'espace familial. Le cas des Nord-Africain-e-s âgé-e-s et isolé-e-s vivant à Montpellier, Mémoire de Master Développement Durable et Aménagement du territoire, Geneviève Cortès (dir), Montpellier, Université Montpellier 3, 249 p.
- Attias-Donfut C. 2006. *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris, Éditions Armand Colin, 358 p.
- Attias-Donfut C., Gallou R., Tessier P. 2005. Démographie des immigrés âgés de 45 à 70 ans, *Retraite et société*, 45, 115-155.
- Bartkowiak N. 2010. L'accueil en institution des personnes âgées immigrées, *Soins Gériatrie*, 82, 18-21.
- Bergeon C. 2013. Les rapports mobilité/immobilité dans le cas de situations résidentielles spécifiques : retours et perspectives de recherche, *e-migrinter*, 11, 28-35.
- Bergeon C. 2011. Initiatives et stratégies spatiales : le projet circulatoire face aux politiques publiques. L'exemple des Roms et des Voyageurs du Poitou-Charentes (France) et de la Wallonie (Belgique), Thèse de doctorat en géographie, non publiée. Patrick Gonin (dir), Poitiers, Université de Poitiers, 488 p.
- Bernardot M. 2008. *Loger les immigrés, la Sonacotra 1956-2006*, Broissieux, Editions Du Croquant, 296 p.
- Bernardot M. 2006. Le grand âge en foyer de migrants : nouvelles figures, nouveaux enjeux, *2^e Congrès de L'Association Française de Sociologie*, Bordeaux, 9 p.
- Bilge S. 2009. Théorisations féministes de l'intersectionnalité, *Diogenes*, 225, 70-88.
- Blomley N. 2000. Geography of law, in : Johnston Ronald John, Gregory Derek, Pratt Geraldine, Watts Michael (dir), *The dictionary of Human geography*, Somerset, Wiley-blackwell, 435-438.
- Bouamama S., Cormont J. 2008. *Du bled aux corons, Un rêve trahi*, Dechy, Éditions de l'Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais, 162 p.
- Choukri H. 2006. Les immigrés vieillissant en foyer pour travailleurs ou les habitants de nulle part, *Retraite et société*, 47, 137-159.
- Conus M.-F., Escudier J.-L. 2004. Analyse économique du cycle de vie de l'industrie houillère française : la phase ultime (1970-2004), Paris, *Séminaire G.D.R. Énergie* 23 p.
- Défenseur des droits. 2017. *Lutte contre la fraude aux prestations sociales : à quel prix pour les droits des usagers ?*, Défenseur Des Droits, 52 p.
- Delaney D. 2009. Le juridique, le spatial et la pragmatique de la construction de la réalité, in : Forest Patrick (dir), *La géographie du droit. Épistémologie, développement et perspectives*, Québec, Les presses de l'université Laval, 117-135.
- Di Meo G. 2014. *Introduction à la géographie sociale*, Paris, Éditions Armand Colin, 191 p.
- Dornel L. 2014. L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ?, *Migrations Société*, 156, 51-68.
- Emsellem S. 2007. Décrypter le vieillissement des immigrés par le prisme de leurs liens familiaux. *L'Année du Maghreb*, 3, 601-614.

- Fassin D. 2016. Une anthropologie politique et morale de la question sociale. De la culture de la pauvreté à la critique de la domination. Entretien, *Communications*, 98, 147-158.
- Forest P. 2015. Vers une géographie du droit ? Pistes de réflexion, *Développement durable et territoires*, 1, 7 p.
- Forest P. (dir) 2009. *Géographie du droit. Épistémologie, développement et perspectives*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 286 p.
- Freeman M. 2002. Law and geography: only connect?, in : Holder Jane, Harrison Carolyn (dir), *Law and geography*, Oxford, Oxford University Press, 169-189.
- Fremont A., Chevalier J., Herin R., Renard J. 1984. *Géographie sociale*, Paris, Masson, 381 p.
- Gallou R. 2005. Le vieillissement des immigrés en France. Le cas paroxystique des résidents des foyers, *Politix*, 72, 57-77.
- Gouëset V., Sechet R. 2017. La géographie sociale en débats, in : Bonny Yves, Bautès Nicolas, Gouëset Vincent (dir.), *L'espace en partage. Approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 297-315. (Collection Géographie Sociale).
- Guichard E., Lechien M.-H., Noiriël G. (dir) 1992. *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, Paris, Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, 212 p.
- Host J., Pepin J. 2012. Justice et dignité pour les chibanis, *Plein droit*, 93, 8-11.
- Imbert C., Dubucs H., Dureau F., Giroud M. 2014. *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*, Paris, Armand Colin, 485 p. (Collection « Recherche »).
- Jaeger M., Madoui M. 2015. Les migrants face aux défis du vieillissement, *Hommes et migrations*, 1309, 6-7.
- Jolivet V. 2007. La notion de trajectoire en géographie, une clé pour analyser les mobilités ?, *EchoGéo*, 2, 11 p.
- Jovelin E. 2003. Le dilemme des migrants âgés. Entre le désir du retour et la contrainte d'une vie en France, *Pensée plurielle*, 6, 109-117.
- Kebabza H. 2006. L'universel lave-t-il plus blanc ? : Race, racisme et système de privilèges, *Les cahiers du CEDREF*, 14, 145-172.
- Lotar E. 1945. Aubervilliers, Ciné France, 25 minutes.
- Math A. 2009. L'accès des vieux migrants aux droits sociaux : un chemin semé d'embûches, Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED).
- Massignon L. 1930. Répartition des Kabyles dans la région parisienne, *Revue des Études Islamiques*, cahier n° I, 160-169.
- Mele P. 2009. Pour une géographie du droit en action, *Géographie et cultures*, 72, 25-42.
- Membrado M., Rouyer A. (dir) 2013. *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*, Toulouse, ERES, « Pratiques du champ social », 280 p.
- Perdoncin A. 2018. *Marocains : mineurs à vie ? Trajectoires de mineurs marocains dans la récession charbonnière. Colloque international, L'émigration-immigration comme « fait social total ». Retours sur les travaux et la pensée d'Abdelmalek Sayad*, Paris.
- Raffestin C. 1986. Territorialité : Concept ou Paradigme de la géographie sociale ? *Geographica Helvetica*, 2, 91-96
- Vautier R. 1950. Afrique 50, Ligue française de l'enseignement, René Vautier, 17 minutes.